



Mémoire
Présenté par
Mr Omar
Guèye

Université Cheikh Anta Diop
Faculté des Lettres et
Sciences Humaines
Département Histoire

**Le Mouvement Syndical au Sénégal
pendant la deuxième guerre mondiale**

Année académique :
1990 - 1991

10 AVR. 1992

Université Cheikh Anta Diop

Faculté des Lettres et Sciences Humaines

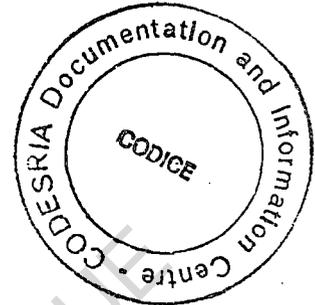
=====

Département Histoire

13.06.00

BUÉ

3747



Mémoire de D. E. A.

Le Mouvement Syndical au Sénégal
pendant la deuxième guerre mondiale

Présenté par

Mr Omar Guèye

Programme de Petites Subventions
ARRIVEE
Enregistré sous le no 255
Date 17 MARS 1992

Sous la Direction de Mr Iba Der Thiam
Professeur au Département d'Histoire

Année Universitaire 1990 - 1991

Le Mouvement Syndical au Sénégal pendant la deuxième guerre mondiale.

xxx

L'étude de ce thème permet de cerner les facteurs dynamiques de l'évolution sociale qui ont mené au mouvement nationaliste sénégalais et africain, parmi lesquels le syndicalisme. L'extension du marasme social et la détérioration des conditions de vie des colonisés, accentuent la prise de conscience de la réalité coloniale. Débute alors un processus de conquête de conquête de droits par le mouvement syndical qui mêle les travailleurs européens et africains, blancs et noirs, citoyens et sujets.

Avant la guerre, dans les années 1930, l'avènement du Front populaire en France, a permis aux travailleurs ^{de bénéficiaires} de lois sociales parmi lesquelles, des décrets accordant le droit syndical (11 Mars et 20 Mars 1937) bien que restrictif. Une première vague de grèves apparaît alors en 1936, 1937, et la plus grande en 1938 avec la grève des cheminots de septembre. C'est le premier grand test qui par sa fin tragique, cimenter la solidarité ouvrière.

Pendant la guerre, deux grandes étapes marquent l'évolution syndicale.

- La période de Vichy (1940-1943), correspond à un régime d'exception marqué par la défaite française et la suppression de toutes les libertés républicaines. La suspension des libertés syndicales entraîne alors la "sagesse" des syndicats.
- Après Vichy (de 1943 à la fin de la guerre), c'est le triomphe du Gaullisme qui marque le retour aux libertés. Il y eut un réveil syndical d'autant que le décret du 7 Août 1944 promulgué le 16 Septembre 1944, accorde la liberté syndicale sans restriction. Le fort taux de syndicalisation qui s'en suivit est doublé d'une intense vie syndicale liée à la condition ouvrière précaire.

C'est ainsi qu'à la fin de la guerre, éclatent des mouvements revendicatifs à travers une série de grèves avec comme principal mobile, la question des salaires et de leur ajustement au coût de la vie. Aux syndicats décidés de "passer à l'action" fait face un patronat de combat lui aussi décidé.

Le mouvement syndical s'affirme ainsi à la fin de la guerre, comme un jalon de la lutte anticoloniale, et pose en filigrane la question de la souveraineté. /

Dédicace

*A ma Famille et à mes Amis
Dont je suis si fier !*

A Monsieur le Professeur Iba Der THIAM

Sa disponibilité sans limite renforce le respect et l'estime que j'ai pour lui.

Qu'il retrouve ici ma reconnaissance pour avoir bien voulu encadrer ce travail.

A mes maîtres du primaire, M.M. Papa NDIAYE, Ousseynou Guèye et Lamine Diop pour leur enseignement sans pareil.

A M.M. Mamadou DIOUF, Mohamed MBODJ, Frederick COOPER et Babacar FALL pour leur disponibilité et leurs bons conseils.

A Rosalie DASILVA Secrétaire au Département d'Histoire.

A mon frère Cheikh MBACKE pour son esprit de famille !

A Mme Faye Marie Louise DIOUF, avec gentillesse elle a réalisé la finition de ce travail.

La liste serait longue de tous ceux dont la sympathie a été une source de motivation pour moi. Que tous retrouvent ici l'expression de mes remerciements sincères.

A moi, toutes les lacunes et imperfections de ce travail qui est de loin perfectible : puisse-t-il bénéficier de la lumière de la critique scientifique.

Avant propos

L'étude de l'histoire du Sénégal dans l'Empire français est un prétexte pour étudier celle de l'Afrique Noire et de l'AOF en particulier. Dans cette étude apparaissent plusieurs facteurs dynamiques qui permettent de cerner l'évolution sociale, parmi lesquels le mouvement syndical qui constitue à bien des égards un baromètre pour mesurer la grande tension qui a mené au mouvement nationaliste sénégalais et africain.

En effet, dans le système colonial marqué par un régime d'exception qui restreignait les libertés individuelles et collectives, c'est dans le monde du travail que sont apparues certaines des premières luttes. Le gain de lois sociales et de libertés accordées aux africains, leur permet de se regrouper et de défendre leurs intérêts.

La deuxième guerre mondiale a été un catalyseur pour le mouvement social. Elle révèle le paradoxe qui consiste à faire participer les africains dans une guerre qui n'est pas la leur pour la liberté, alors que cette dernière reste hypothéquée pour la grande masse des africains. A partir de là, s'affirme le processus qui va mener à l'émancipation des colonies africaines en cascade, en 1960.

Quelle est la part du mouvement syndical, un des premiers mouvements revendicatifs, dans cette épreuve de la guerre ? en d'autres termes, quelle part accorder au mouvement syndical dans la germination de la conscience nationale des africains qui à présent prennent en considération leur personnalité ?

Tel est le sens de l'étude de notre thème :

Le mouvement syndical au Sénégal dans la deuxième guerre mondiale. C'est aussi un prétexte pour étudier l'évolution des forces sociales avant, pendant et après la guerre, une étape de la lutte contre le colonialisme, et enfin certains contre-pouvoirs face à l'administration coloniale parmi lesquels le syndicat.

Il s'agit d'un travail de recherche sur un thème essentiel de l'histoire sociale du Sénégal.

Le mouvement syndical doit être situé dans l'évolution globale du Sénégal et de l'Afrique, comme facteur de la dynamique sociale. Le syndicalisme en prenant en charge les revendications de la masse des travailleurs, et par des mouvements revendicatifs d'ampleur (grèves de 1936 - 1937 - 1938 ... 1945 - 1946 - 1947), se pose en effet, comme un des premiers jalons du nationalisme africain au sortir de la guerre.

Il existe une littérature abondante sur le thème et la période. Tous les ouvrages sur le nationalisme africain ont pratiquement fait référence au syndicat, mais la démarche du mouvement syndical est assez spécifique parce que concernant principalement le domaine du travail.

Cependant, le thème assez vaste, la documentation nombreuse et les problématiques intéressantes, font que ce travail ne peut être exhaustif que dans le cadre d'un travail plus large. C'est donc un travail perfectible dont la critique scientifique ne manquera pas de déceler les faiblesses et l'aspect sommaire que lui ouvrent des perspectives.

La critique des sources

Les sources sont nombreuses pour l'étude de notre thème, mais d'importances variables. Mais quelle que soit la source, elle doit être prise en considération ; parce que l'information qu'elle véhicule permettra soit de confirmer ou d'infirmier nos hypothèses et nos intuitions. Mieux, il faut bien connaître l'information, ne serait-ce que pour mieux la réfuter si elle ne correspond à la vérité.

La base de ce travail est constituée par l'utilisation des sources d'archives, de sources écrites et de sources orales avec des témoignages de contemporains des événements relatés. Toutes ces sources sont très instructives, mais elles connaissent aussi leurs limites; C'est donc leur complémentarité qui permet de mieux s'approcher de la vérité historique.

1 - Les sources d'archives

Elles se trouvent aux archives Nationales du Sénégal. Les deux grandes séries utilisées sont :

- la série G : Politique et Administration générale

- . la série K : Travail et main d'œuvre - Esclavage.
C'est une mine de renseignements à exploiter, indispensable pour la collecte de données pour ce travail.
La série G renferme des sous-séries spécialisées.
- sous série 2G : rapports politiques périodiques
- sous série 13G : Sénégal - affaires politiques, administratives et musulmanes.
- sous série 17G : affaires politiques
- sous série 18 G : Affaires administratives.
- sous série 21 G : Police et sûreté.

Quant à la série K, elle renferme les différents rapports sur le travail et surtout ceux de l'Inspection du Travail.

Ces deux séries combinées, nous donnent beaucoup d'informations sur le mouvement syndical et sur les grèves qui sont survenues au Sénégal et en A.O.F. Au-delà des informations nombreuses fournies par ces sources d'archives, il faut contre-balancer ces dernières avec d'autres sources contradictoires, pour savoir quel crédit leur accorder.

Ces sources sont administratives et officielles, et souvent d'origine policière. C'est donc le véhicule le plus sûr de la conception coloniale en matière de gestion des questions du travail. Elles ont donc tendance à négliger voire minimiser le point de vue indigène, et doivent être critiquées et confrontées à d'autres.

En effet, pendant cette période de guerre, le régime d'exception imposé a généré l'absence de libertés et le contrôle des informations, le bâillonnement de la presse libre empêche de connaître objectivement les tendances et les opinions des populations craintives, soumises ou résignées. Le "calme" des indigènes signalé dans les différents rapports pendant la guerre, cache mal le mécontentement des africains en général et du travailleur en particulier.

La véracité des sources d'archives reste parfois relative et quelquefois très peu évidente, mais elles sont importantes pour faire vivre le débat contradictoire. Mais à elles seules, elles ne permettent pas de faire une étude objective de l'histoire syndicale, il faudra alors compléter par d'autres sources.

2 - Les sources bibliographiques

Ce n'est pas par manque d'études sérieuses et d'écrits sur le thème que ce travail est entrepris. En effet, des travaux de haute portée scientifique sont réalisés par d'éminents chercheurs. Ce travail n'est donc point une invention, encore moins une remise en cause d'autres travaux, mais plutôt un renouvellement des problématiques inhérent à l'activité de la recherche historique.

Des études importantes sont faites sur les thèmes de la guerre, du syndicalisme, de la politique, de l'histoire sociale etc... et servent de référence selon la spécialité ou la perspective où l'on se situe.

Elles servent alors de base à la réflexion.

Dans le cadre de ce travail sur le syndicalisme dans la deuxième guerre mondiale, beaucoup de travaux nous ont intéressés, et sont de deux types.

- les ouvrages généraux

Ils sont nombreux et traitent de thèmes variés comme ceux de la guerre et le régime de Vichy, du Sénégal, de l'Afrique Occidentale Française, de la colonisation, de l'histoire sociale etc... (voir bibliographie). Tous ces travaux sur l'Afrique en général, sont prétextes pour étudier le nationalisme voire le syndicalisme. Mais de ce dernier, il n'en dégagent que les grands traits pour la plupart, s'ils ne diluent son intérêt dans une réflexion généraliste. Ce qui explique un défaut de spécialisation parce que ces travaux envisagent la question sous un autre angle. Mais leur intérêt est certain puisqu'ils situent le syndicalisme dans une trame historique générale ; pourvu cependant qu'ils bénéficient de la lumière d'autres écrits spécialisés.

- Les travaux sur l'histoire syndicale

Il existe de brillants travaux qui font autorité en matière d'histoire syndicale allant des thèses aux articles publiés et aux monographies qui constituent des références. C'est ainsi que l'histoire syndicale du Sénégal et de l'Afrique est abordée sous des angles différents (voir bibliographie).

L'aspect juridique traité par Mme Nicole Bernard-Duquenot, l'aspect politique, économique, social et la dimension sociologique de la société sénégalaise par M. Iba Der Thiam, la question du Travail et les luttes sociales en Afrique française et britannique par M. Frédérick Cooper, le travail forcé pendant la guerre par M. Babacar Fall, sont autant de domaines explorés par la recherche entre autres thèmes. La liste n'est pas exhaustive.

L'appréciation de ces différentes sources écrites, varie selon leur importance et leur donne un crédit scientifique. Chacune soulève une ou des problématiques qui sont à la base des travaux, et les autres thèmes non soulevés laissent des perspectives à la recherche future.

L'abondance des sources ayant traité le thème du syndicalisme reste relative cependant, parce qu'elle ne signifie pas une prise en charge systématique de toutes les questions, même si de grandes lignes sont dégagées par ailleurs.

C'est tout l'intérêt de ce travail qui prétend participer au renouvellement des problématiques.

3 - Les sources orales

Les sources orales nous ont apporté le complément essentiel aux autres sources. Elles permettent de confirmer ou d'infirmier les différentes informations notamment celles provenant des archives coloniales, parce qu'elles proviennent de témoins authentiques des différents éléments relatés. Les témoins sont pour la plupart d'anciens acteurs qui sont très disponibles pour la plupart pour parler de "leur" histoire, parce qu'ils n'ont pas eu l'occasion d'écrire. C'est avec joie que la majorité d'entre eux acceptent de se souvenir et de parler de moments importants de leur vie.

Cependant, l'accès aux témoignages est parfois difficile et présente de nombreuses faiblesses. Certains acteurs de la vie syndicale qui ont vécu les grands événements ont perdu la vie, à l'image de Magatte Codou Sarr ancien Secrétaire général de l'Union des Syndicats Indigènes, Cheikh Diack leader pendant la grève des cheminots de septembre 1938, Papa Jean Kâ ancien Secrétaire général du Syndicat des EMCIBA, cités parmi d'autres.

Certains ne veulent pas témoigner, comme M. Abbas Guèye ancien secrétaire général du syndicat des métallurgistes. D'autres sont empêchés par le poids de l'âge qui fait que malgré leur très bonne volonté, leur récit est un peu incohérent par moments, ponctué d'oublis, etc...

Pour la plupart des témoins, leurs archives sont perdues, ce qui explique que leurs témoignages sont basés sur des souvenirs conditionnés par la fidélité de la mémoire, si ce n'est pas une nette réticence à témoigner.

Les entretiens ont souvent été l'occasion pour les témoins d'éclaircir des points de controverse, ou de les ranimer. Ainsi, les témoignages semblent parfois subjectifs, selon les intérêts ou les positions antérieures du témoin.

Comme pour les autres sources, les témoignages oraux ne permettent pas à eux seuls une prise en charge objective et sans faille de l'ensemble des questions, d'autant que la vie syndicale est presque toujours marquée par des adversités parfois très farouches. La complémentarité des autres documents et la confrontation des différents témoignages sont donc essentielles pour connaître ou approcher la vérité historique. Ce qui fait l'importance des sources d'archives et bibliographiques dans le cadre de notre travail.

Nous rendons hommage à Feu Assane Diop ancien secrétaire général de l'Union des syndicats Indigènes à Saint-Louis, rappelé à Dieu. Sa disponibilité sans limite et l'impact de son témoignage sur notre compréhension de cette partie de l'histoire du Sénégal, forcent notre admiration. Ce travail sur lequel ses yeux resteront fermés lui est dédié : il aimerait le voir à terme. Que la terre lui soit légère !

4 - La Presse

Les journaux pendant la guerre marquent une "pause" si ce n'est une disparition définitive. En effet la censure sévère qui caractérise la politique de Vichy à partir de 1940, s'exerce aussi sur la presse. De sorte que seul le journal **Paris-Dakar** est publié sans interruption pendant la guerre et se caractérise par une quasi allégeance au régime du moment, et à ses idées.

L'A.O.F, le Sénégal, clarté, la sirène sénégalaise, tous disparus avant ou au début de la guerre ne réapparaissent qu'à la fin de cette dernière.

Des journaux sont nés pendant la guerre : il s'agit de Jalons en Juillet 1941 ; Dakar-Jeunes en Janvier 1942 et sa suite Afrique en guerre en Avril 1943 ; Sénégal en Mars 1942, et le Travailleur d'A.O.F qui serait né avant 1945. Mais le souci majeur de ces journaux est la défense commune de la France assiégée qui se traduit dans un premier temps par la politique de Petain marquée par l'anglophobie et l'antigaullisme jusqu'en Novembre 1942, et dans un deuxième temps par la marche derrière Degaulle et les alliés jusqu'à la victoire.

Cependant, il n'y a pas de presse syndicale active qui ne se développera qu'après la guerre avec vingt (20) périodiques de 1949 à Juin 1960. En effet, avec l'autonomie des mouvements syndicaux, la presse syndicale symbolise l'avant-garde nationaliste pour le Sénégal au sortir de l'épreuve de la guerre. Cette dernière, en consacrant la légitimité et la légalité du syndicalisme, libère son action qui se traduit par la vitalité de sa presse. Les organes syndicaux se présenteront davantage en porte-paroles d'une avant garde politique que d'un mouvement de masse.

Au total, l'intérêt de la presse pour notre travail est moindre par rapport aux autres sources de documentation. La presse pour la période qui nous concerne est relativement bâillonnée, ce qui explique qu'elle n'est pas très vivante, et par conséquent qu'elle n'ait pas joué le rôle qui est le sien.

La presse syndicale s'épanouira avec le combat nationaliste d'après guerre, les organes devenant des porte-paroles des mots d'ordre des grèves qui sont la manière d'expression la plus radicale des revendications politiques ou professionnelles. Le seul organe syndical qui semblait exister pendant la guerre, Le travailleur d'A.O.F., a observé quatre ans de "silence" jusqu'en Novembre 1949. L'étude du mouvement syndical à travers la presse (pendant la guerre) ne saurait être exhaustive alors, et nécessite la complémentarité des autres sources.

Au total, aucune source, à elle seule n'est déterminante pour établir la vérité historique, il faut alors la conjonction des différentes sources quelles qu'elles soient et leur étude critique et contradictoire pour s'en approcher.

Il y a des interprétations des faits et des témoignages, selon la conception ou les intérêts de l'individu ou du groupe concerné, qui seront alors contradictoires.

Mais l'ensemble des sources semble s'accorder sur le fait que l'évolution syndicale dans la guerre mène de façon irréversible vers la remise en cause des rapports coloniaux et vers le nationalisme africain. Une confrontation et une étude critique des sources, permet de retracer les différentes péripéties de l'évolution syndicale dans la guerre de façon générale. Les pages suivantes, constituent de ce fait une tentative de reconstitution de cette évolution, avec toutes ses lacunes et l'ambition de revenir sur ce travail perfectible dans une étude plus profonde voire plus complète.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

-Le mouvement syndical au Sénégal pendant la deuxième guerre mondiale

PLAN

	Pages
Introduction.....	1-3
I - LE MOUVEMENT SYNDICAL AVANT LA GUERRE.....	4-10
A - Situation générale	4-5
B - Le front populaire et le droit syndical.....	5-8
C - un exemple de manifestation syndicale :	8-10
la grève des cheminots de septembre 1938.	
II - L'EVOLUTION PENDANT LA GUERRE.....	11-33
A - VICHY OU LE REGIME D'EXCEPTION : LA SUSPENSION DES LIBERTES SYNDICALES, DE 1940 A 1943.....	11-16
1° - Le régime de Vichy et le Sénégal.....	11-13
2° - L'évolution syndicale pendant la période de Vichy.	13-16
B - LE RENOUVEAU SYNDICAL A LA FIN DU REGIME DE VICHY.....	17-28
1° - La fin du régime de Vichy.....	17-18
2° - Le réveil syndical	18-20
3° - Vers une psychose de revendications, 1943-1945... ..	20-28
a/ - La condition ouvrière.....	20-23
b) - la fin de la guerre et l'éclatement	23-28
d'une série de grèves.	
C - VERS L'affIRMATION DE LA PUISSANCE SYNDICALE DANS LE FUTUR COMBAT NATIONALISTE.	29-30
D - TYPOLOGIE DES SYNDICATS.....	30-33
CONCLUSION.....	34-35
BIBLIOGRAPHIE	36-43

Introduction

Les années 1930 voient la fin de l'établissement de l'Empire Français qui est composite et hétéroclite, un grand ensemble qui pose la question de sa gestion suivant les principes du pacte colonial. Dans le cadre du Sénégal, le Front populaire semble apporter une réponse plus adéquate qu'un certain autoritarisme comme principe de direction. Dès lors, qu'il se propose d'«extraire du fait colonial le maximum de justice», il marque une avancée par rapport à la législation draconienne sur les droits et les libertés jusque là en vigueur.

L'extension de certaines lois françaises est envisagée dans les colonies, entre autres la reconnaissance juridique des corporations et du droit de grève restrictif. Cela permet à la grande masse des travailleurs, épuisés par la récente crise économique, de se concerter pour faire aboutir leurs revendications, au besoin par la grève.

Cette prise de conscience apparaît au moment où le mouvement syndical mêle travailleurs européens et africains, blancs et noirs, citoyens et sujets, dans un même objectif de bien-être corporatif. Il couvre le travailleur isolé, par l'action collective.

C'est le début d'un nouveau processus de conquête de droits par le mouvement syndical. Devant un patronat habitué à régner sur un prolétariat soumis, et décidé à sauver ses privilèges menacés par des lois sociales du Front Populaire, surgissent les premières grèves.

La lutte syndicale va culminer à la grève des cheminots de septembre 1938. Le mouvement syndical jusque là hésitant, va payer un tribut de sang versé par la répression qui fait des victimes qui seront des martyrs de la cause des travailleurs.

L'extension du marasme social déterminé par la détérioration des conditions de vie, renforce la dynamique syndicale dont la légalité cautionne l'intense activité qui sera stoppée par les préparatifs de la deuxième guerre mondiale. Devant le péril de l'Empire, il fallait disait-on, fait face à «l'ennemi commun fasciste».

Au nom des impératifs de la guerre, s'établit le nouveau régime de Vichy, basé sur une politique faite de contraintes et d'autoritarisme pour « la sauvegarde de l'Empire menacé ». C'est la suppression des équivoques de l'Assimilation et de tous les contre-pouvoirs pour l'Administration : un des plus importants que constitue le syndicalisme est mis en sommeil.

Il n'y a pratiquement plus de vie syndicale dans ce régime d'exception qui dure de 1940 à 1943 et qui se traduit par un bâillonnement politique, une asphyxie économique, un malaise social et la suppression de toutes les libertés. Mais dès 1943, c'est le retour aux libertés avec le succès du Gaullisme qui renverse le régime de Vichy. Le mouvement syndical renaît et se réorganise alors, avec la création ou la récréation de syndicats ou d'Union de syndicats.

Au moment où les partis politiques sont mis en sommeil, le mouvement syndical apparaît comme un contre-pouvoir réel. D'autant plus que le développement d'industries de substitution et les importants mouvements de population, ont augmenté la main d'œuvre devenue plus nombreuse et par conséquent la force des syndicats. Ces derniers se trouvent ainsi à l'avant-garde de la lutte pour l'égalité et la justice en faveur des africains qui sont les « parents pauvres de la guerre ».

« A travail égal salaire égal », devient la revendication principale qui soutend la revendication d'égalité et de la fin de la discrimination inhérente au régime colonial. Dès lors, le mouvement syndical prendrait-il un tour anticolonial ? Les grands principes dégagés au Congrès International de Philadelphie et à la Conférence de Brazzaville, jettent-ils les bases d'une prise de conscience des africains et des sénégalais, qui se manifeste par une grande activité politique et syndicale ?

Les syndicats renaissent après leur évolution d'avant guerre et l'épisode entravant de Vichy. Ils se manifestent par la prise en charge de revendications jusque là contenues, auxquelles on donne maintenant libre cours dans une sorte de psychose de revendications. L'année 1945 marque la fin de la deuxième guerre mondiale; mais elle est porteuse d'une autre qui va bientôt commencer: la guerre syndicale qui culmine à la grève générale de 1946 et à la grève des cheminots du Dakar-Niger de 1947. De véritables tests qui consacrent la toute puissance du mouvement syndical, qui s'affirme comme un contre - pouvoir dynamique au sortir de la guerre, et comme facteur décisif de l'évolution politique du Sénégal.

Nous allons voir dans une première partie une brève rétrospective du mouvement syndical avant la guerre, qui situe les événements que nous allons décrire dans le contexte qui les a préparés.

Une seconde partie examinera l'évolution interne dans la guerre, et traitera la fin de la guerre et l'éclatement des grands mouvements syndicaux.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

I - LE MOUVEMENT SYNDICAL AVANT LA GUERRE

A - SITUATION GENERALE

L'évolution politique et sociale du Sénégal et de l'Afrique française en général, est marquée par les orientations de la politique impériale. L'empire colonial français s'est étendu après la première guerre mondiale, avec la prise de possession de territoires des pays vaincus.

Dès lors, la gestion de cet ensemble hétéroclite était ⁽¹⁾ devenue la préoccupation essentielle, alors que toute politique clairement définie semble inexistante.

L'autoritarisme est érigé en principe de gestion et soumet les populations africaines et les travailleurs en particulier à des discriminations et contradictions spécifiques au régime colonial. Il s'agissait de tirer le maximum de profits des possessions coloniales, et au moindre coût.

Le patronat règne de façon absolue dans un monde du travail où une législation draconienne exclut toute velléité de contestation ou de revendication. Il y eut de nombreuses restrictions dans l'exercice des droits et des libertés individuels et collectifs, au nom de la rentabilisation et de la mise en valeur des colonies.

C'est dans un tel contexte qu'apparaissent les mouvements de masses, qui prennent en charge sous certaines formes, les revendications des travailleurs.

Ces derniers ne bénéficiant pas pour le moment de conditions juridiques leur permettant de faire face à des manifestations de l'arbitraire colonial, par le biais de syndicats par exemple.

Les branches professionnelles nombreuses, s'organisent dans la période de l'entre-deux-guerres au Sénégal et dans l'Afrique Occidentale Française (A.O.F) et les nombreux mouvements de revendication furent des épreuves de lutte difficiles².

¹ Thiam (I.D) La grève des cheminots du Sénégal de septembre 1938. Mémoire de Maîtrise Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Dakar - 1972. p. 18

² Idem P. 3

C'est ainsi que dès 1925, les cheminots du Dakar-Saint-Louis avaient déclenché un mouvement de grève victorieux, malgré les dispositions mutilantes de la législation.

Le chemin de fer est essentiel à la vie économique du Sénégal et de l'A.O.F. Il draine et brasse toutes les populations africaines de la région, en plus du personnel européen nécessaire au fonctionnement. C'est un lieu où apparaît alors, une des premières manifestations de la conscience syndicale, et qui sera un des fers de lance du syndicalisme africain naissant³. Le mouvement ouvrier qui semblait jusqu'alors inconnu en A.O.F. allait s'éclater dans les années 1930.

La crise économique mondiale des années 1930, faite de difficultés, a été très durement ressentie dans le Sénégal qui se débattait dans des difficultés inhérentes au système colonial. Cette crise, en créant un marasme social devint alors porteuse de toutes revendications. Ses dures manifestations : effondrement du cours de l'arachide, mesure d'austérité, baisse des revenus, chute du pouvoir d'achat, ... alourdissent le climat social. Le mécontentement qui s'en est suivi, confondait dans un même front travailleurs européens et indigènes, et provoquait un épanouissement syndical⁴.

C'est dans un tel contexte que le Front Populaire arriva au pouvoir. Il se proposa d'appliquer les lois sociales de la France aux colonies. La personnalité juridique accordée aux syndicats, ne sera qu'à la mesure des espoirs soulevés par le Front Populaire dans les colonies. Le syndicalisme sénégalais fait un décollage qui le menera vers de grandes luttes de revendications des travailleurs.

B - LE FRONT POPULAIRE ET LE DROIT SYNDICAL

Le Front Populaire arrive au pouvoir dans un contexte difficile marqué par la nécessité d'instaurer une autre politique coloniale. En effet, la flambée sociale a comme résultat, une répercussion sur le syndicalisme. Des cessations de travail ont lieu, pour obtenir un réajustement des salaires dans une période où le pouvoir d'achat du travailleur est très bas.

³ Témoignage de Samba Cor Sarr.

⁴ Guèye (O.) La grève de 1946 au Sénégal. Mémoire de Maîtrise. Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Octobre 1990 p. 10

L'agitation importante avant 1936, les premières manifestations politiques et sociales, les premiers groupements professionnels, montrent l'ancienneté du combat des travailleurs africains, résolus à obtenir de meilleures conditions d'existence. Les premières associations professionnelles apparaissent, mais elles ne disposent pas du droit syndical. La loi de 1884 autorisant les syndicats, n'est pas promulguée en A.O.F. en 1936 : le travailleur "indigène" n'est pas jugé mûr pour l'action syndicale. Le prétexte évoqué est que le niveau économique et le développement intellectuel des indigènes, risque de les mettre à la disposition de quelques meneurs intéressés.⁵

Le noir entre dans la vie politique, mais seule une minorité de "citoyens" bénéficiant de droits reste active, alors que la grande masse des "sujets" est exclue de certains droits. La revendication de droits identiques, se double alors de la perception du rôle que peut jouer l'action syndicale, pour contourner le statut de "sujet" et accéder à l'action politique. Ce qui fait de la question du droit syndical, un double enjeu. D'abord pour faire aboutir les revendications des travailleurs, ensuite pour accéder à l'action politique⁶ et étendre les revendications au-delà des travailleurs. Le réflexe syndical se développe alors chez l'africain qui ne connaît jusque là que le code de l'indigénat, la justice indigène et le travail forcé.

Très tôt après la victoire électorale du Front Populaire, le parlement vote des lois sociales que le ministre des colonies Marius Moutet entend appliquer en A.O.F., «en fonction des besoins locaux et en mesure du degré d'évolution des travailleurs».

Par la promotion sociale de la masse, le Front Populaire veut provoquer «une renaissance coloniale» par une nouvelle conception d'ensemble de la colonisation⁷.

La vision coloniale du Front Populaire est alors d'«extraire du fait colonial le maximum de justice sociale et de possibilités humaines», expression qui résume son programme.

⁵ Guèye (O.) Idem. p. 14

⁶ Bernard - Duquenot (N.) Le Sénégal et le Front Populaire - Hamattan, Racines du Présent, 1985. p. 40.

⁷ Idem. p. 60

L'interprétation des lois déjà votées par les gouverneurs, déclare que celle du 22 Mars 1920 étant promulguée, celle du 21 Mars 1884 se trouve applicable ipso facto. Cela veut dire que les syndicats professionnels sont licites en A.O.F. ⁸

Les lois sociales du Front Populaire, posent ainsi des bases juridiques pour le mouvement syndical au Sénégal et en A.O.F., malgré la discrimination qui donne plus de droits aux européens et assimilés. Cette dernière n'empêche pas cependant la désapprobation du Patronat qui est contre toute concession tirée de ses privilèges. La conséquence fut que le Front Populaire sera combattu. Mais on assiste à la mise en place des syndicats avec le triomphe du principe de la "liberté syndicale".

Des statuts de syndicats sont déposés⁹.

- 21 Août 1936 : Association Professionnelle des Employés de commerce et d'Industrie (A.P.E.C.I) affiliée à la C.G.T.

- 24 Août : Syndicat des Employés Indigènes du Commerce, de l'Industrie et des Banques (E.M.C.I.B.A.).

- 25 Août : Syndicat des Métallurgistes

La liberté syndicale est accordée avec deux décrets du Front Populaire qui organisent de façon nouvelle les travailleurs et règlent les rapports avec les employeurs.

- Décrets du 11 Mars 1937 sur les Syndicats et Associations Professionnelles.

- Décrets du 20 Mars 1937 sur la conciliation et l'Arbitrage, et sur les conventions collectives.

Le seul critère pour bénéficier de cette liberté syndicale est le degré d'assimilation attesté par la connaissance du français¹⁰, pour éviter selon le gouverneur général que les syndiqués ne soient «manipulés par des gens sans scrupules». Un ensemble de textes complète les deux grands décrets importants et fixe le salaire, la durée du travail à huit heures,... théoriquement.

⁸ Idem. p. 123

⁹ Bernard-Duquenot (N) - op. cit. pp. 126-127.

¹⁰ Idem. p. 142

Les syndicats entrent alors dans une phase d'organisation qui limite l'occasion de conflits. Mais l'insatisfaction reprend après les grèves de 1936 et 1937, et il faudra se regrouper encore pour défendre les revendications des travailleurs devenues permanentes.

C'est ainsi que les cheminots du Sénégal mèneront en septembre 1938, une des grèves les plus importantes du Sénégal, voire de l'A.O.F. Par son dénouement tragique, elle constitue une des plus grandes manifestations syndicales avant la guerre. A ce titre, elle représente un catalyseur pour la conscience du syndicalisme, par la force du sang versé.

C - UN EXEMPLE DE MANIFESTATION SYNDICALE : LA GREVE DES CHEMINOTS DE 1938

La grande majorité des travailleurs semble être des laissés-pour-compte, alors que les conditions de vie se dégradent de façon alarmante et que le pouvoir d'achat faiblit de plus en plus. Il faudrait peut-être voir là, la racine de la grève des cheminots de Septembre 1938 qui a mobilisé principalement journaliers et auxiliaires. Ceux-là mêmes qui n'ont pas le droit de se syndiquer, alors que toute revendication devrait passer par un syndicat.

Si l'on prend en considération l'importance numérique de tous ceux pour qui «le syndicat c'est l'administration» selon le mot de Verdier Secrétaire Général du Gouvernement Général¹¹, leurs revendications méritent attention. Le syndicat des travailleurs indigènes qui se doit de défendre leurs intérêts, impatientes les auxiliaires et journaliers qui décident de prendre leur sort en main. Ils demandent une augmentation de salaire et la création d'une association professionnelle.

Les détails et les controverses de ce mouvement ont été analysés et largement commentés par des travaux antérieurs assez exhaustifs¹². Pour l'essentiel, le mobile de la grève est la solidarité ouvrière d'où son ampleur.

¹¹ Bernard-Duquenot N. op cit. p. 123

¹² Cf., Thiam I.D. La grève des cheminots de sept 1938
Mémoire de maîtrise. Fac. Lettres SH.
Bernard-Duquenot N- Le Sénégal et le Front Populaire
Harmattant, Racines du présent pp. 182-209.

C'est l'une des premières manifestations de la conscience syndicale. La manifestation du 27 Septembre qui a tourné à la tragédie, pour malheureuse qu'elle soit, a donné les martyrs nécessaires à toute grande cause. Ce qui explique l'impact psychologique de cette grève sur la masse ouvrière.

La crise économique et le renforcement de l'exclusif colonial dû à la nécessité de faire face à la concurrence étrangère et à la baisse des taux, provoquent la chute du pouvoir d'achat des masses. Des mouvements sociaux revendicatifs prolifèrent alors, qui ne furent pas toujours pacifiques. La colonie du Sénégal et la circonscription de Dakar totalisent 41 grèves et 14 menaces de grèves entre 1936 et 1938¹³. Cette situation crée une vive inquiétude chez les autorités administratives. Les milieux économiques étaient terrifiés par la fréquence des mouvements sociaux, et leurs conséquences sur la prospérité de leurs affaires. Les causes véritables de l'agitation sociale résidaient essentiellement dans la dégradation des conditions de vie des travailleurs et dans la baisse du pouvoir d'achat¹⁴.

La tentative de l'autorité administrative de trouver une solution en réajustant les salaires au coût de la vie, se heurte souvent à l'hostilité du patronat qui oppose son veto à ce genre d'initiative. C'est-cela qui explique que les lois du Front Populaire n'ont pas eu l'approbation du patronat.

Le déséquilibre salaire-prix relevait de causes plus profondes dont la modification échappait à la compétence des autorités en place.

Cet ensemble de facteurs combinés, avec l'avènement de principes de justice sociale, fait que le marasme social s'étend. Des secteurs qui n'avaient jusque là pas fait entendre leur voix sont touchés. Ce qui créa une agitation sociale de forte ampleur à l'image de celle qui touche les cheminots en Septembre 1938. La croissance d'une classe nouvelle, sa révolte contre les conditions de son existence misérable, semblent être les véritables causes économiques, psychologiques et sociales dont naquit la grève des cheminots¹⁵.

Au total, le mouvement des cheminots, n'est que le sommet d'une courbe de grèves qui ont commencé depuis 1936 avec l'introduction des premières lois de Front Populaire.

¹³ Thiam I.D. op. cit. p. 35

¹⁴ Idem. p. 86

¹⁵ Thiam I.D. op. cit. p. 251

Comme les autres, ses revendications touchent la dégradation des conditions de vie, mais sa spécificité réside dans son déroulement.

La fin tragique a en effet constitué l'acte de naissance du syndicalisme comme catalyseur de la lutte sociale au sein du régime. Le sang des martyrs scelle en même temps le sort du Front Populaire et le début de l'affirmation des syndicats comme nouveau contre-pouvoir. Les ouvriers sont à présent conscients de leur force. Le mouvement syndical est maintenant fort de la légalité bien que partielle, accordée avec un statut juridique et de grandes expériences de lutte qui ont consolidé la conscience syndicale, à l'image de celle des cheminots.

Le mouvement syndical est sur une pente ascendante vers la réalisation d'objectifs de bien-être au profit des travailleurs. Son évolution promet des lendemains de lutte contre l'arbitraire colonial et patronal. Mais les préparatifs de la deuxième guerre mondiale devraient-ils freiner l'élan du syndicalisme du fait de la nécessité de faire face à l'ennemi commun fasciste ? c'est la mise en veilleuse de toute activité syndicale, pour joindre les efforts et sauver le pouvoir. C'est ainsi que la guerre marque une pause dans cette évolution, et diffère les différends.

II - L'EVOLUTION PENDANT LA GUERRE

L'empire français est malade de la guerre dès 1939 ; le Sénégal, une des colonies les plus importantes, va participer à la lutte de la France contre l'ennemi commun. La vie de la colonie reste difficilement séparée de la guerre pendant toute la durée de cette dernière.

Il ne s'agira donc point dans le cadre de ce travail de faire l'histoire de la guerre au Sénégal. Parce que ses nombreux aspects : politiques, économiques, sociaux, militaires, etc... sont autant de thèmes importants dont certains ont été pris en charge par des chercheurs tels M. Cheikh Faty Faye, M. Babacar Fall, M. Falilou Diallo ¹⁶. Il s'agira plutôt de retracer l'évolution du mouvement syndical pendant la guerre, à partir des étapes déterminantes.

Le guerre a interrompu l'évolution du syndicalisme qui a déjà atteint un sommet avec la grève des cheminots de 1938. Avec le régime de Vichy qui est un d'exception, les libertés démocratiques sont supprimées. C'est une période de "sommeil" pour la plupart des syndicats. Mais le rétablissement des libertés après Vichy permettra au syndicalisme de se "réveiller" et d'entreprendre les grandes luttes d'après-guerre.

Les facteurs sociaux, politiques, économiques et militaires servent cependant à expliquer certaines urgences et manifestations dans le monde du travail.

A - VICHY OU LE REGIME D'EXCEPTION :

LA SUSPENSION DES LIBERTES SYNDICALES : DE 1940 A 1943

1°- Le régime de Vichy et le Sénégal

La défaite de la France dès 1940, entraîne la signature de l'armistice. Le maréchal Pétain s'impose et rallie les africains à «l'œuvre d'édification nationale». Dès lors, une politique de répression de tous les ennemis du nouveau régime de l'Etat français est menée devant le clivage Pétain-De-Gaulle.

¹⁶ Cf. bibliographie. Leurs travaux sur l'Opinion publique Dakaroise, Le Travail Forcé et le Sénégal sous Vichy, complètent de nombreux travaux sur le Sénégal et sur la période, cependant ils n'épuisent pas tous les thèmes.

«Le Sénégal du Général Faidherbe reste à la France du Maréchal Pétain» selon le mot du Gouverneur du Sénégal Georges Parisot¹⁷. Mais c'est le bombardement de Dakar par l'attaque anglo-gaulliste et l'échec de la tentative de débarquement du 23 au 26 Septembre 1940, qui marque un choix définitif en faveur du régime de Vichy¹⁸.

Le Gouverneur Général de l'A.O.F. Boisson, va alors mener, au nom de l'esprit autoritaire de Vichy, une politique particulièrement répressive qui s'abattra sur tous les opposants au régime. Il entend supprimer les équivoques de la politique d'assimilation et tous les contre-pouvoirs gênants pour l'Administration, et refaire «une France saine et disciplinée» corrompue par le Front Populaire, les Juifs et les communistes¹⁹.

Un ensemble de textes est voté pour donner plus de poids à la politique de Vichy qui devient un véritable régime d'exception. Parmi ces textes promulgués non moins importants, figurent :

- le décret du 2 Août 1940 qui dissout toute association dont l'activité s'exerce, même partiellement, de façon secrète.
- le décret du 27 Septembre 1940 permet de relever de leurs fonctions, nonobstant toutes les dispositions contraires, les fonctionnaires agents de l'Etat et des collectivités publiques, officiers ministériels, par simple arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies.
- un décret du 11 Février 1941 porte dissolution des organisations et crée la légion²⁰.
- les libertés syndicales sont suspendues de 1940 à 1943.

Le régime de Vichy fut alors très dur à supporter parce qu'il entend supprimer tout contre-pouvoir. Le mouvement syndical ne sera pas épargné, ce qui fait qu'il marquera une pause dans son évolution.

17 Zuccarelli F. La vie politique Sénégalaise (1940-1988) p. 13

18 A.R.S. 2G40 (1). Dakar et Dépendances Rapport politiques annuel 1940.

19 Zuccarelli F. op. cit. p. 17

20 Idem. pp. 18-19

La guerre a son foyer en Europe, mais elle a été très durement ressentie par les Sénégalais qui la considéraient comme la leur²¹. L'A.O.F. vécut ainsi une grande calamité au nom de l'effort de guerre largement au-dessus de ses possibilités. Le Sénégal participe au «secours national» en soldats, vivres, ect...par exemple. La guerre occupe tout le monde et augmente les difficultés de toutes sortes. rationnement, recrutement, effort de guerre,... Elle sert alors de tremplin aux revendications et aux contestations qui étaient bouillantes avant : ce qui a fait vivre aux africains de dures expériences.

2 - L'évolution syndicale pendant la période de Vichy

Le mouvement syndical est pratiquement en veilleuse depuis la grève des cheminots de 1938. La France de Vichy forgée par la défaite, pouvait difficilement tolérer un contre-pouvoir aussi sensible que les syndicats. C'est ainsi que toute activité syndicale est presque suspendue, elle était déjà très restreinte au début de 1939. La dissolution de la confédération Générale du Travail n'a donné lieu à aucun commentaire.

L'idée syndicale était considérée jusque là comme le seul moyen de défense par les fonctionnaires qui ne peuvent plus compter sur la force du nombre, qui peut être utilisée à des fins politiques²².

C'est la disparition du syndicalisme politique ; cependant, des grèves de faible ampleur sont survenues au Sénégal. L'année 1939 n'a été marquée que par un seul mouvement de grève, survenu le 7 Avril sur le chantier de la société des Grands Travaux, au terrain d'aviation de Thiès²³.

L'année 1939 n'a été marquée par aucune manifestation grave dont eut à souffrir le travail, aussi bien dans les entreprises privées que dans les secteurs publics. La réglementation serait justement appliquée et le souci constant de l'Administration apporté à l'amélioration du sort des travailleurs, selon le rapport du travail sur le Sénégal²⁴.

21 Témoignage de Feu Assane Diop, Secrétaire Général de l'Union des syndicats Indigènes Confédérés du Sénégal et de la Mauritanie, à Saint-Louis.

22 A.R.S. 2G40 (1) - Dakar et Dépendances, Rapport Politique Annuel 1940.

23 A.R.S. 2G39 (29) - Sénégal - Travail.
Rapport sur le travail de la Main-d'œuvre 1939.

24 A.R.S. 2G39 (29) - Sénégal - Rapport sur le travail et la main d'œuvre 1939.

Au cours de l'année 1940, au point de vue de la législation locale, il serait apparu opportun en Juin de reconsidérer la question du relèvement du taux des salaires, pour faire bénéficier les travailleurs d'une augmentation de leurs moyens d'existence. Cette période aurait donc été jugée propice pour reviser les taux des salaires minima²⁵, selon le rapport cité plus haut.

Aucun mouvement de grève n'a marqué l'année 1940. Seule s'est élevée à Podor en Janvier une difficulté avec les travailleurs occasionnels qui chargent ou déchargent le S/s "Ponty" qui avaient réclamé un salaire forfaitaire égal à celui des manœuvres de Rosso²⁶. Le nombre des travailleurs en chômage s'est accru du fait de la fermeture de divers chantiers de construction (maçons - menuisiers - peintres - forgerons - manœuvres), et de la pénurie d'essence qui a paralysé la circulation automobile (chauffeurs)²⁷.

Au total, aucune difficulté n'aurait été soulevée par l'emploi de la main d'œuvre indigène, aussi bien dans les secteurs publics que dans les entreprises privées. Ces propos sont absolument à discuter. D'une part ils viennent de sources coloniales avec toute leur tendance à minimiser les questions indigènes, donc à nuancer. D'autre part, au regard de l'évolution sociale et de la condition des indigènes, le monde du travail peut être difficilement dénué de toute difficulté. La négation de beaucoup de leurs droits des travailleurs, irait forcément avec l'imposition de certains devoirs, d'exception, dont celui de se soumettre aux lois et réglementations qui ne satisfont pas nécessairement les travailleurs africains.

Si le gouverneur des colonies Bienyamé se félicite du loyalisme des populations africaines qui se seraient senties profondément françaises et engagées à «défendre le sol menacé de la mère patrie»²⁸, ce serait plutôt par reconnaissance pour ces populations qui ont enduré les dures conditions imposées pendant la guerre.

25 A.R.S. 2G40 (136) - Sénégal - Rapport annuel sur le Travail et la main d'œuvre indigène 1940

26 Idem.

27 idem.

28 A.R.S. 2G40 (1). op. cit.

C'est ainsi que, le "souci" d'apporter une amélioration du sort des travailleurs, ou une augmentation équitable de leurs moyens d'existence, contrairement à ce qu'affirme le rapport, montre les difficultés nombreuses soulevées (ou muettes) par l'emploi de la main d'œuvre indigène.

L'état de fait établi depuis Juin 1940, se perpétue jusqu'à la fin de 1942. Aucune grève n'a été enregistrée. L'effort de guerre s'aggrave, les recrutements militaires reprennent et les réquisitions touchent durement les populations. Le travail obligatoire est toujours en vigueur malgré la convention Internationale du Travail de Genève sur le travail forcé ou obligatoire, applicable en A.O.F. ²⁹La main d'œuvre est toujours réquisitionnée.

Des textes nouveaux apparaissent en 1941 pour le travail. Ils concernent surtout la réquisition des personnes non soumises à obligation militaire, le salaire minimum des travailleurs, la réquisition du personnel civil des établissements, entre autres.

L'artisanat local étouffé par l'importation de marchandises analogues de l'industrie européenne, connaît un développement à la suite de la réduction des importations depuis l'armistice³⁰.

Des industries locales de substitution prolifèrent du fait de la guerre : chaussures indigènes, vannerie, etc... cela a pour conséquence, le renforcement du prolétariat dans les villes.

Les contentieux du travail en 1941, concernent 467 réclamations portant essentiellement sur les salaires. Le déséquilibre des salaires n'aurait apporté aucune perturbation sérieuse dans les ateliers et les chantiers. Les demandes collectives d'augmentation de salaires ont été assez nombreuses à la fin de 1941. Les indigènes bâillonnés par les lois de Vichy, ne se seraient plus concertés aux fins de grève depuis le début de la guerre³¹.

29 A.R.S. K 19 (1) - Le Ministre des Colonies au Gouverneur Général en A.O.F.

30 A.R.S. 2G41 (19) - Dakar et Dépendances - Rapport sur le fonctionnement des différents services de la circonscription 1941.

31 Idem.

Les conventions collectives régissent l'employé et l'ouvrier. Elles existent en 1941 pour l'A.P.E.C.I (Association professionnelle des Employés Européens du Commerce et de l'Industrie), les ouvriers métallurgistes indigènes, les ouvriers du bâtiment, les ouvriers en bois et des peintures du bâtiment, les imprimeurs et les boulangers³². Elles renferment des clauses protectrices pour les indigènes à l'image de la présomption de responsabilité en cas d'accident contre l'employeur.

Dès Décembre 1942, les troupes alliées débarquent en Afrique du Nord, et dès lors De Gaulle s'affirme comme le leader de la France. L'A.O.F. rallie et participe au recrutement et à la bataille : c'est le début du retour aux libertés démocratiques, et de la lutte pour un nouvel ordre.

L'année 1942, dans le sillage de 1940 et 1941, n'a pas vécu de grands événements sur le plan syndical, à cause du régime d'exception de Vichy. Serait-elle alors le fond du gouffre qu'a constitué la confiscation de toutes les libertés, syndicales comprises, par la guerre et la «nécessité de faire face à la menace commune» ? en réalité, le syndicalisme revendicatif ne pouvait être une bonne chose pour l'autorité coloniale durement éprouvée par les périls qui menacent son empire. Toute contestation ne pouvait trouver sa réponse que dans la répression de l'Administration soumise désormais à l'instinct de conservation. D'où cette période de "sagesse" du syndicalisme dictée par une opportunité conjoncturelle et des limites structurelles.

Cette année aura donc été assez "paisible" pour l'Administration au plan syndical. Malgré la résistance du cercle d'Oussouye symbolisée par Aline Sitoë Diatta³³, tous les efforts restent dirigés vers la guerre et la sauvegarde du prestige de la France à travers son empire.

Ce renoncement forcé ou volontaire à la revendication de droits, conscient ou inconscient, alourdit-il la dette de la France et de l'autorité coloniale, envers cette grande masse de travailleurs qui, se trouvera en position légitime de revendicatrice de droits et de justice. C'est ainsi que le règlement de la plupart des contradictions, surtout dans le domaine du travail, serait différé à la fin de la guerre.

³² A.R.S. 2G41 (19) - op. cit.

³³ A.R.S. 2G42 (1) - colonie du Sénégal - Rapport politique 1942.

B - LE RENOUVEAU SYNDICAL A LA FIN DU REGIME DE VICHY

1° - La fin du régime de Vichy ou le tournant de 1943

L'année 1943 marque la rupture progressive avec le Vichysme, et le gouvernement d'Alger a maintenant autorité sur l'A.O.F. c'est le triomphe de la position Gaulliste qui témoigne du patriotisme français ressuscité, et le retour aux données traditionnelles de la démocratie française³⁴. C'est aussi la fin d'un régime fortement teinté d'autoritarisme, et le déclin de l'hypnose de Vichy.

Le retour aux libertés fondamentales, politiques et syndicales, suscite l'adhésion massive des africains pour qui la fin de l'épisode de Vichy constitue une épine de moins à leurs pieds. Elle est alors saluée comme une victoire.

Cette dernière cependant, partielle, devrait-elle mener à la grande victoire des peuples indigènes, avec l'obtention de tous les droits politiques et syndicaux, dont la revendication avait été étouffée par d'autres contingences. La fin de Vichy et le triomphe du Gaullisme, ont amené le rétablissement des lois de la république.

C'est le prélude au syndicalisme revendicatif naissant ou renaissant, prometteur de lendemains de lutte âpre entre syndicats d'une part et Administration coloniale doublée du patronat d'autre part, et tous mûris par la guerre.

Dans le proche avenir, il s'agit de savoir si la France va choisir le retour à une politique d'assimilation imparfaite, ou si elle va adopter une forme renouvelée de ses rapports avec le domaine colonial ?

La lutte pour le nouvel ordre est annoncée avec la reconnaissance de dette de la France vis-à-vis du Sénégal et de l'Afrique. En effet, une lettre du Gouverneur de Saint-Louis Dagain aux habitants du Sénégal le 11 Décembre 1943, témoigne de la reconnaissance de la France pour le Sénégal : «le noyau d'où est né l'Empire d'Afrique qui n'a jamais failli»³⁵.

³⁴ A.R.S. 2G43 (16) - Sénégal - Rapport politique annuel 1943.

³⁵ A.R.S. 2G43 (16) - Sénégal - Rapport Politique Annuel 1943

Il est demandé au Gouverneur Général Cournarie, de rendre compte au Comité Français de libération Nationale et à Degaulle, du mérite du Sénégal dans la libération de la "patrie". En attendant le congrès qui doit se tenir à Brazzaville en 1944 et qui doit se pencher sur le sort des colonies, «la Nouvelle République pure et dure, rendra à la France, sa grandeur³⁶».

C'est dans ce cadre général qu'il faut intégrer la dynamique du mouvement syndical qui a constitué un recours, même très faible, pour le travailleur. Le rétablissement des libertés, et l'urgence d'une nouvelle redéfinition des rapports coloniaux, font des corporations un lieu de jonction de forces sociales. A travers le syndicalisme, apparaissent en filigrane, toutes les contradictions inhérentes au système colonial qui est la cause de nombreuses difficultés pour les africains.

D'ailleurs, l'opposition de l'opinion internationale au système colonial, symbolisée par la charte de l'Atlantique acceptée par 26 nations, amène l'urgence de réunir la conférence de Brazzaville. Une conférence qui constitue un grand stimulant pour le mouvement syndical. En consacrant une partie de ses travaux à la question du travail, ses résolutions constituent un aveu de reconnaissance des incohérences du système du travail qui génère certaines formes d'injustice.

Avec la fin du régime de contrainte de Vichy, commence alors une autre expression des libertés politiques et syndicales, par le biais d'une conscience nouvelle forgée ou renforcée par les dures épreuves de la guerre.

2 - Le réveil syndical

Le mouvement syndical de 1936-1938, se reconstitue dès 1943. Comme avant la guerre, les syndicats se réorganisent sur une base raciale. Les européens et les africains sont organisés à part, bien que leurs délégués se retrouvent au sein de l'Union des Syndicats confédérés de Dakar reconstituée. Cette évolution gagne les autres territoires dépendant de la "France Libre".

Le mouvement syndical était organisé par la loi, notamment par le décret du 11 Mars 1937 du Front Populaire.

³⁶ Idem.

Mais le droit syndical accordé était restreint et contenait des clauses qui excluaient la grande majorité des travailleurs. C'est en 1944 que se fait l'essor véritable du mouvement ouvrier libéré³⁷ des entraves juridiques.

En effet, le 16 Septembre 1944, est promulgué en A.O.F. le décret du 7 Août 1944, instituant les syndicats professionnels sur les territoires coloniaux français d'Afrique. Ce décret a un grand impact sur la masse ouvrière. Parce qu'il n'est plus exigé des membres d'un syndicat professionnel de savoir parler, lire et écrire couramment le français ; et pour les originaires d'être au moins titulaires du C.E.P.E. ou d'une attestation équivalente³⁸.

La liberté syndicale est ainsi accordée aux indigènes par ce décret qui ne fait aucune distinction entre européens et autochtones. L'Union des Syndicats Européens Confédérés devient l'Union des Syndicats de l'A.O.F. : européens et africains se retrouvent alors dans une même organisation, pour unir leur destin commun.

Le syndicat apparaît alors comme un catalyseur. Les abus de Vichy ont mobilisé tout le monde. Le parti dénommé Bloc Africain regroupait tout le monde, sans base idéologique : il fallait résister. Les travailleurs se syndiquaient, plus par privations que par conviction³⁹.

Le taux de syndicalisation est ainsi très élevé avec le décret qui donne le droit syndical à tous les travailleurs. Aussi, la population ouvrière s'est accrue avec le développement d'industries de substitution lié aux difficultés d'importations dues à la guerre. Cette masse ouvrière devenue importante se syndique et donne une grande force aux syndicats.

C'est ainsi qu'on note en 1944, l'existence de :

- 4 unions syndicales, 11 syndicats patronaux,
- 5 syndicats des employés et ouvriers européens,
- 9 syndicats des employés et ouvriers indigènes, et
- 1 association professionnelle indigène⁴⁰.

Soient 30 groupements.

³⁷ Suret-Canale J-Afrique Noire III : De la décolonisation à l'indépendance. Paris Editions sociales 1972, p 17.

³⁸ De Benoist J.R. L'Afrique Occidentale Française de 1944 à 1960. Les Nouvelles Editions Africaines Dakar, 1982 p. 131

³⁹ Témoignage de M. Magatte Diack, délégué du syndicat E.M.C.I.B.A. (Employés du Commerce, de l'Industrie et des Banques).

⁴⁰ A.R.S. (19) - Dakar et Dépendances
Rapport annuel d'ensemble 1944.

Le syndicat, organisation solide et efficace, est la force généralement employée par les travailleurs pour atteindre leurs objectifs. Les syndicats de fonctionnaires et des auxiliaires indigènes augmentent sensiblement. Les nombreuses difficultés accentuées par le malaise social dû à la guerre, font alors exploser le mouvement revendicatif.

Une intense vie syndicale est notée à Dakar où est concentrée la grande masse des travailleurs, par rapport au reste de la colonie du Sénégal où le syndicalisme dynamique n'est noté qu'à Thiès, Saint-Louis ou dans une moindre mesure Kaolack.

3 - Vers une psychose de revendications, de 1943 à 1945

L'activité syndicale de la fin des années 1930 interrompue, reprend avec des acteurs endurcis par des circonstances particulières. L'ensemble des textes et réglementations faits pendant toute la période, ne freine pas l'élan syndical vers une remise en cause plus profonde du système colonial, du moins dans la gestion du travail.

a) La condition ouvrière

La condition ouvrière a été très précaire durant cette période. C'est ce qui explique sans doute, le grand engouement des travailleurs autour de la question de l'amélioration de leurs conditions de vie. Jusque là, les travailleurs africains notamment, restaient soumis à l'Administration coloniale et à l'arbitraire du Patronat. Pourtant de nombreux textes et conventions Collectives ont été mis en vigueur, mais ils ne résolvent pas pour autant les nombreuses contradictions liées à la nature du régime colonial habitué aux privilèges de l'exclusif colonial. C'est pourquoi ils ne sont pas déterminants quant au règlement de la question du travail.

De nombreuses conventions collectives sont signées, et régissent les conditions d'emploi des ouvriers selon leurs professions. Les commissions mixtes se sont réunies pour fixer les salaires minima pour quelques catégories professionnelles à Dakar en 1943⁴¹.

⁴¹ ARS 2G43 (22). Dakar et Dépendances : Travail et Main d'œuvre.

Une convention collective signée le 1er septembre 1938, règle la situation des agents des E.M.C.I.B.A vis à vis de leurs employeurs et les répartit en trois grandes catégories : auxiliaires - subalternes - supérieurs. Quatre conventions collectives ont été signées à Saint-Louis le 26 Août 1944 : 3 pour les ouvriers imprimeurs, les ouvriers en bois et peintres et les ouvriers métallurgistes ; 1 pour les E.M.C.I.B.A du Sénégal. Ces conventions ont révisé les salaires en fonction des salaires minima revus par la commission mixte locale. Les dispositions ont été rendues obligatoires pour les employeurs et employés à Saint-Louis par arrêté du 15 décembre 1944⁴². D'autres conventions collectives ont lieu en 1945 à Dakar.

Cependant, aucun texte réglementaire local n'a été pris, aussi bien au cours de l'année 1944 qu'au cours de 1945. Des actes réglementaires qui avaient été pris en 1943, n'ont pas réglé la totalité des problèmes des travailleurs. Il concernent :

- le service de la main d'œuvre provenant de la deuxième portion du contingent des travailleurs, ;
- les conditions pécuniaires d'emploi de la 2ème portion ;
- le salaire minimum journalier des indigènes ;
- les conditions de vie matérielle des travailleurs⁴³.

Dans les entreprises privées comme dans les services publics, la main d'œuvre est engagée sans contrat écrit. Elle est régie par des conventions verbales et un arrêté local numéro 1073 AE du 17 juillet 1942 qui fixe les salaires.

Le chômage n'existe pratiquement pas. Les entreprises privées et les services publics ont même souvent recours aux travailleurs de la deuxième portion du contingent, sorte de travail forcé.

L'Administration doit même parfois aider les entreprises à trouver de la main d'œuvre, par des requisitions de travailleurs. Il arrive que des entreprises se plaignent du débauchage de leur personnel par d'autres ⁴⁴.

⁴² ARS 2G44 (27). Sénégal. Rapport annuel sur le Travail et la Main d'œuvre - 1944.

⁴³ ARS 2G43 (22). Op. cit;

⁴⁴ ARS 2G45 (20). Sénégal. Rapport annuel sur le Travail et la Main d'œuvre - 1945.

2325 travailleurs de la deuxième portion sont par exemple utilisés à Yoff dans la construction de la piste de l'aéroport.

D'autres sont utilisés dans d'autres chantiers comme l'Aménagement de la Base Aéronautique Navale, la Modernisation du Port de Dakar et l'achèvement du lotissement de Colobane, des travaux dits d'intérêt général.

Des incidents seront notés, qui vont jusqu'au refus collectif de travailler⁴⁵. Cela peut être assimilé à un refus du travail forcé qui ne dit pas son nom.

Même l'arrivée de "Navetanes", travailleurs saisonniers qui viennent des régions de l'AOF, compense à peine le déficit en main d'œuvre. Leur nombre avait d'ailleurs diminué du fait de la guerre : 41772 arrivés au Sénégal en 1944 contre 24504 en 1941⁴⁶ et 35342 en 1945⁴⁷.

Au total les travailleurs africains en particulier, attendent des réalisations susceptibles d'améliorer les conditions de leur existence ; mais la condition ouvrière reste encore précaire. Les difficultés demeurent encore malgré la fin de Vichy. Les syndicats se trouvent-ils de plus en plus sollicités pour l'amélioration des conditions de leurs membres ? L'essentiel des revendications touche les salaires pour ce qui concerne le travail. La hausse du coût de la vie et son écart avec le bas pouvoir d'achat, font germer des contradictions qui nécessitent la révision des salaires en fonction du minimum vital.

En dehors de cette considération objective, existe l'idée d'Égalité cultivée au nom de la Communauté de destin dans l'Empire, idée dictée par la guerre. L'effort commun contre l'ennemi commun est un gage pour l'égalité ; c'est pourquoi la conférence de Brazzaville malgré ses limites, a un impact considérable sur le travailleur.

En effet, en proclamant l'idée d'égalité dans le travail, elle cautionne de fait l'égalité de rémunération pour un même travail.

⁴⁵ ARS 2G45 (20). Inspection du Travail. Rapport annuel 1945.

⁴⁶ ARS 2G44 (27). Op. cit.

⁴⁷ ARS 2G45 (20). Op. cit.

Ainsi, "à travail égal salaire égal" devient la revendication principale du monde du travail, qui mobilisera des masses ouvrières importantes, dans les grandes luttes syndicales futures.

La condition des travailleurs renferme des contradictions flagrantes, qui peuvent difficilement éviter la confrontation entre les travailleurs et leurs employeurs.

b) La fin de la guerre et l'éclatement d'une série de grèves

Aux revendications de salaire, se conjuguèrent des revendications tendant à étendre aux africains, le bénéfice d'avantages réservés jusque là aux européens. L'année 1944 a vu le réveil de l'activité politique locale, essentiellement revendicatrice selon laquelle, les autochtones doivent avoir les mêmes droits et les mêmes salaires que les blancs. Cette politique taxe de raciste quiconque met en doute la capacité des indigènes à tenir tous les emplois confiés aux européens⁴⁸.

La Conférence de Brazzaville qui n'a pas tenu ses promesses, est battue en brèche par les indigènes.

Même réaction contre les déclarations favorables à la France, faites à Philadelphie au Congrès International du Travail, par le délégué indigène Magatte Codou Sarr⁴⁹.

Le massacre de Thiaroye suscite l'indignation dans les milieux africains où l'annonce des élections municipales pour Février 1945, éclipse pour un moment les revendications de salaires, alors que des augmentations sont accordées aux européens.

Une seule grève importante est à signaler en 1944. Elle a été faite par les dockers charbonniers de Dakar-Soutes, et a duré un mois (25 novembre - 27 décembre) au cours duquel, le déchargement des navires a été assuré par les travailleurs de la 2ème portion mis à la disposition de la direction du Port de Commerce⁵⁰.

48 ARS 2G44 (19). Dakar et Dépendances. Rapport annuel d'ensemble. 1944.

49 ARS 2G44 (19) op. cit. M.C. Sarr est le Secrétaire Général de l'Union des Syndicats Indigènes.

50 ARS 2G44 (19) op. cit.

La main d'œuvre indigène accusée des mêmes griefs que les années précédentes, s'organise dans la plus stricte légalité, en syndicats chargés de faire gagner des avantages et l'ajustement du salaire au coût de la vie caractérisée par une hausse des prix. Les salaires minima qui n'avaient pas été révisés ont été fixés par les commissions mixtes : ouvriers métallurgistes, E.M.C.I.B.A, ouvriers boulangers, peintres et imprimeurs. Cependant, si l'Administration est d'accord sur la nécessité d'ajuster les salaires au coût de la vie ⁵¹, elle exclut l'application du code de la famille pour la masse indigène : "la promulgation pure et simple du code de la famille serait impossible et n'est pas souhaitable. Etendre le bénéfice des allocations à la famille indigène, elle même très étendue, aurait des conséquences budgétaires et politiques incalculables".

Or, la question des salaires et de l'ajustement au coût de la vie est plus qu'une nécessité pour les travailleurs indigènes. Au demeurant, ce dernier point pouvait constituer un palliatif à la revendication d'égalité avec des Français alors appelés "Métropolitains" de la colonie qui eux, revendiquaient la complète assimilation avec leurs compatriotes restés en France.

Mais aux yeux de l'Administration et du Patronat, il existe de fait deux groupes avec des urgences différentes. S'ils sont prêts à accorder les bénéfices du code de la famille aux uns, il n'est point question de l'accorder aux autres dont les normes de famille et de vie ne sont pas les mêmes. Une telle situation introduisait ou consacrait dans les faits, une discrimination (raciale) qui pourrait plus tard être porteuse de revendications dans l'Empire.

L'année 1944 marquant la veille de la victoire définitive des forces alliées sur les puissances dites fascistes, est annonciatrice de tous les dangers. Toutes les questions gelées par le consensus de 1939 scellé autour de la "nécessité impérieuse de lutter contre l'ennemi commun", ressurgissent et posent l'entière des problèmes non résolus. C'était notamment le cas de l'aspiration des populations indigènes, à plus de justice et d'égalité de traitement avec leurs homologues européens.

51 Idem.

Dès lors se posent la question du travail et celle du statut colonial du salarié. Les groupements et associations professionnelles renaissent, et avec eux les partis politiques sous la houlette cette fois-ci, le leaders Noirs symbolisant la volonté des africains indigènes de prendre en main la direction de leurs affaires, et de ne permettre aucune collaboration européenne. La question de l'égalité dans l'Empire apparaît alors en toile de fond, reposé dans son intégralité par les promesses de Brazzaville plus difficiles à tenir qu'à faire. L'activisme des Noirs renait à plusieurs niveaux, et est annonciateur d'un grand dévouement politique et syndical, animé par les contradictions du colonisateur.

L'Africain "parent pauvre de la guerre"⁵² a un statut de laissé pour compte. La guerre a alors été une dure leçon pour ce dernier. Les nombreuses contradictions maintenant mises à nues, annoncent par conséquent toutes velléités revendicatrices, et une aube de conquête de nouvelles libertés pour les africains.

Pour la Colonie du Sénégal, le salaire minimum est fixé par arrêté local n° 2089 du 14 Août 1945, qui a modifié l'arrêté du 17 juillet 1942 pour les entreprises privées. Une nouvelle révision des salaires est faite sur la base des nouveaux taux de Dakar, à la différence que la vie est plus chère à Dakar que dans les autres zones⁵³. Les salariés se sont beaucoup agités en 1945.

Le conflit n'a pu être évité pour la métallurgie et la Compagnie des Eaux et Electricité de Saint-Louis, qui se mettaient en grève le 29 août. Une grève qui serait illégale parcequ'en contravention avec les dispositions de la convention collective. Le travail a repris après arbitrage du Directeur des Affaires Politiques à Dakar.

A Kaolack le 27 Novembre, une menace de grève à l'occasion également du reclassement des ouvriers, a pu être évitée après conciliation de l'Inspecteur du Travail⁵⁴.

52 Témoignage de M. Abdou Camara, Secrétaire Général des Enseignants à l'échelon fédéral.

53 ARS 2G45 (20) op. cit.

54 ARS 2G45 (20) op. cit.

Pour la Circonscription de Dakar et Dépendances, l'année 1945 peut être placée sous le signe d'une constante tension sociale, qui se résolut en Décembre en un conflit ouvert d'une rare ampleur. Pour tout esprit averti des tendances et des réactions possibles du monde du travail, la crise était prévisible⁵⁵. En 1944, seuls les syndicats des fonctionnaires indigènes et des auxiliaires de l'Administration, préconisaient ouvertement le recours à la grève qu'ils voulaient générale et immédiate. En 1945, cette tendance prévalut et l'on assista à l'éclosion d'une véritable psychose de la grève dans le secteur privé, dès après la grève générale des travailleurs de la Nigéria Anglaise, et l'attribution d'avance de solde aux employés et auxiliaires de l'administration.

Cette psychose, cette "soif de grève" suivant le mot d'un syndicaliste indigène, devait se développer dans un milieu et un climat favorables à la suite de modifications survenues dans le personnel dirigeant des syndicats ouvriers et patronaux⁵⁶. Magatte Codou Sarr vieux Syndicaliste, est remplacé à la tête de l'Union des Syndicats Indigènes par M. Amadou Lamine Diallo. Papa Jean Kâ est élu Secrétaire Général du très important Syndicat E.M.C.I.B.A, M. Abbas Guèye est élu à la tête du Syndicat des Métallurgistes.

Une politique de revendication est menée, qui contribua à maintenir tous les salariés en état d'alerte. Enfin, tous les secrétaires généraux jugés tièdes ou timorés par la "masse", étaient remplacés par des militants décidés à "passer à l'action"⁵⁷.

Dans les syndicats patronaux, M. Roux accédait à la tête de l'Union Intersyndicale d'Entreprises et d'Industries de l'A.O.F. Il réussit à donner aux africains l'impression qu'ils se trouvaient face à un "patronat de combat", et contribua pour une large part à envenimer les rapports entre les employeurs et salariés⁵⁸.

Face à une telle situation, le conflit était inévitable à cause du déséquilibre flagrant entre le minimum vital et les salaires minima.

55 ARS 2G45 (46) op. cit.

56 idem.

57 ARS 2G45 (46) op. cit.

58 idem.

Devant le refus du patronat d'augmenter les salaires et l'impossibilité pour l'Administration d'imposer aux parties intéressées une solution équitable, la crise ne pouvait se dénouer que par la grève. La tension des élections municipales d'Octobre 1945 se calme, et les esprits rassasiés de politique se tournent vers les revendications syndicales essentielles. C'est le point de départ d'un vaste mouvement revendicatif qui a longtemps menacé.

- 20 Juillet 1945 : menace de grève des employés et auxiliaires de l'Administration (coïncidence avec la grève générale du Nigéria).

- 12 août : grève des imprimeurs dans le but d'obtenir une parité totale des salaires avec le personnel européen.

Il s'agit d'une grève pilote soutenue moralement et financièrement par l'ensemble des travailleurs indigènes (secteurs administratif et privé).

- 23 octobre : grève du personnel indigène de l'Arsenal, réglée en quelques jours par l'Inspecteur du travail.

- Novembre : grève du personnel enseignant européen et indigène.

- 3 décembre : grève des ouvriers métallurgistes et des dockers charbonniers.

- Janvier 1946 : grève générale⁵⁹.

Toutes les revendications portent principalement sur les salaires : les commissions se réunissent au sujet des salaires, et les grèves se font pour motif de salaires. C'est donc la question essentielle à régler pour le travail. Cette question est en fait contenue dans l'évolution de ces syndicats, et révèle une des nombreuses contradictions du système colonial. Mais elle est en vérité d'actualité à la fin de la guerre, si bien que sa non-résolution, explique la cascade de grèves qui augurent d'un lendemain de guerre syndicale après la guerre des militaires. La réalité coloniale, semble alors rendue anachronique, et dépassée par la longue évolution sociopolitique du Sénégal.

⁵⁹ ARS 2G45 (46) - op. cit.

Les conclusions générales du rapport de l'Inspection du Travail en 1945, montrent une claire perception de la situation du Travail, de la part du gouverneur. En effet, ce dernier présente toute une série d'incohérences et de contradictions qui à terme, nuiraient à la situation. Il aboutit ainsi à la conclusion déjà rendue inévitable par l'évolution de 1944, de la nécessité de "réviser les salaires en fonction du coût élevé de la vie" et d'ajuster les salaires des cadres indigènes par rapport à un écart extrême avec les cadres européens.

La menace de grèves localisées ou générales, amène alors l'urgence de revoir le système du Travail, à défaut de sa refonte en rapport avec l'évolution politique de l'A.O.F. Malgré les générosités affichées par le gouverneur et l'ambition des mesures préconisées, il faut se poser la question à savoir, jusqu'où peuvent aller les réformes ? Parce que dans le contexte socio-politique actuel marqué par l'établissement d'un nouveau rapport de forces, les réformes ne peuvent être que des concessions tirées des privilèges du Patronat ou des prérogatives de l'Administration.

Le syndicalisme en tant que force protagoniste, au-delà de la lutte syndicale, pose un jalon de la lutte politique de grande ampleur qui marquera la période d'après-guerre. Poserait-il ainsi une des bases du nationalisme africain au vu de l'évolution politique ?

Un défaut de solidarité est à noter entre les travailleurs européens et africains, d'où un handicap pour une action commune ou concertée marquée par une solidarité effective nonobstant la question de la race. Il existe de fait deux entités de travailleurs nettement séparées par des considérations de race, qui déterminent le statut, le salaire et les avantages.

Le problème colonial reste entier. En réalité, les intérêts ne sont pas les mêmes, les réalités aussi. Entre les principes de l'Union française et leur application réelle, les africains doivent attendre, et ne point compter sur leurs "homologues" européens qui eux, ne peuvent courir le risque de "défier" leurs autorités, pour une cause qui en définitive n'est pas "leur".

Le problème colonial et la question du Travail restent ainsi posés de façon cruciale. De là, une porte grande ouverte à l'épanouissement des revendications indigènes, et à la vigueur de la lutte pour l'Egalité.

C - VERS L’AFFIRMATION DE LA PUISSANCE SYNDICALE DANS LE FUTUR COMBAT NATIONALISTE

Le mouvement syndical a acquis droit de cité au cours de son évolution, de la veille de la guerre au lendemain de celle-ci. Le droit syndical permet la pleine activité des corporations ouvrières. L'expérience des grèves, et des dures conditions imposées par le régime d'exception de la guerre, ont contribué à façonner un homme nouveau. Ce dernier est conscient de sa réalité propre, très dure, et des moyens pour y remédier. C'est ce qui explique l'âpreté du combat des travailleurs contre le système du travail. C'est le premier jalon de la lutte contre le système colonial.

En effet, l'action syndicale couvrait le travailleur isolé et prenait en charge ses intérêts. Elle constitue en fait un recours pour l'africain longtemps soumis, et la voix de la grande masse muette des acteurs de la vie économique du pays. Le syndicat, dans l'évolution politique et sociale de l'Empire où soufflent les grandes idées françaises de Liberté, est un contre-pouvoir réel au lendemain des luttes syndicales d'ampleur. Aussi bien en 1938 qu'en 1943 et 1945, et même plus tard en 1946 et 1947, les grèves ont conservé leur caractère syndical malgré les ingérences politiques.

La lutte syndicale prenait un tour anticolonialiste en s'attaquant aux racines profondes du système colonial basé sur l'inégalité raciale. Or, les différentes questions posées par les revendications, ne pouvaient être résolues que dans le cadre de l'émancipation. Il se dessinait alors en toile de fond la question de la souveraineté des peuples colonisés. Les syndicalistes étaient des nationalistes qui s'ignoraient⁶⁰ : leurs revendications dans le fond, remettaient plus en cause la présence coloniale que la structure de l'autorité administrative. La colonisation française devait apporter des solutions aux nombreuses questions de l'Empire.

Le mouvement syndical a eu le mérite de poser ces questions. Même si les travailleurs ne sont pas numériquement importants pour se constituer en parti politique, par rapport à la grande masse des paysans, il reste cependant que le syndicat ouvrier constitue un contre-pouvoir dangereux pour l'Administration et le Patronat. D'autant plus que naît la tendance nouvelle et efficace à la lutte généralisée.

⁶⁰ Témoignage de Dr Karim Gaye, fonctionnaire à Ourossogui à l'époque.

En attendant, la révision du système du travail par le combat syndical, diffère la refonte voire l'anéantissement du système colonial par le combat nationaliste.

Dans quel cadre et au sein de quelles structures ces changements allaient-ils intervenir ? C'est à cette question que nous allons répondre en dressant une brève typologie des organisations syndicales.

D - TYPOLOGIE DES SYNDICATS⁶¹

Unions de Syndicats [4].

- Union Intersyndicale d'Entreprises et d'Industries de l'A.O.F.
- * M. ROUX remplace M. BOS comme Président ;

- Union des Syndicats Confédérés de l'A.O.F.
- * Secrétaire Général : M. MORET.

- Union des Syndicats et Associations Professionnelles de la Circonscription de Dakar et Dépendances
- * Secrétaire Général : M. DIALLO Amadou Lamine.

- Union Fédérale des Syndicats Industriels, Commerciaux et Artisans
- * Président : M. GRAZIANI

Syndicat Patronaux [11]

- Syndicat des Commerçants Importateurs et Exportateurs de l'Ouest Africain
- * Président : M. GAVOT.

- Syndicat Patronal des Industries de Dakar et du Sénégal
- * Président : M. GUIEYSSE remplace BOS.

- Syndicat des Entrepreneurs Français de T.P. et Bâtiment de l'A.O.F.

⁶¹ A.R.S. 2G44 (19) op. cit. Liste des Syndicats en 1945.

- * Président : M. BRICE remplace BOUYSSOU).
- Syndicat Patronal et Artisanal de l'Ouest Africain
secrétaire Général : M. Graziani, remplace M. Couvez
- Syndicat des Imprimeurs
- * Secrétaire Général : M. DEMANGEL.
- Syndicat Professionnel des Exportateurs d'Arachides
- * Président : M. WALLERSTEN remplace M. MAUREL.
- Syndicat des Fabricants d'Huile
- * Président : M. GUIGON.
- Syndicat Fédéral des Transporteurs Routiers
- * Président M. PINEAU (Syndicat en sommeil).
- Syndicat des Représentants du Commerce et de l'Industrie de l'A.O.F.
- * Secrétaire Général : M. LARRIEU.
- Syndicat des Entreprises de Manutention du Port de Dakar
- * Président : M. DELMAS remplace M. FOUCHE.
- Syndicat des Entrepreneurs de Transports et Transitaires de Dakar
- * Président : M. DELMAS remplace LAUGA.

Syndicats des Employés et Ouvriers Européens [5]

- Syndicat des Employés et Ouvriers de l'A.O. F.
- * Secrétaire Général : M. BAUDIN.
- Syndicat du Personnel Ouvrier de l'Aéronautique (Section Air France)
- * Secrétaire Général : M. MORET.
- Syndicat du Personnel Civil de la Marine à Dakar.
- * Secrétaire Général : M. BOUVIER remplace M. LOTODE).

- Syndicat des Agents Techniques de la Marine
- * Président M. VALLET remplace M. RIVELLIN.

- Syndicat Européen des Ouvriers et Employés de l'Industrie et du Bâtiment en A.O.F.
- * Président : M. CHEVAILLER remplace DUFAURE.

Syndicats des Employés et Ouvriers Indigènes

(9 + 1 Association Professionnelle).

- Syndicat des E.M.C.I.B.A.
- * Secrétaire Général : PAPA JEAN KA remplace MEISSIREL.

- Syndicat des Ouvriers et Employés des Chantiers et Ateliers de la Circonscription de Dakar et Dépendances
- * Secrétaire Général : M. DIALLO. Amadou

- Syndicat des Ouvriers Métallurgistes
- * Secrétaire Général : M. GUEYE Abbas

- Syndicat des Ouvriers du Bâtiment
- * Secrétaire Général : M. SOW Amadou Tidiane remplace M. DIOP Abdoulaye.

- Syndicat des Ouvriers Boulangers
- * Secrétaire Général : M. CISSE Latsoukabe. remplace NDIAYE Thierno

- Syndicat des chauffeurs d'automobiles du Commerce et de l'Industrie
- * Secrétaire Général : M. DIAGNE Omar

- Syndicat des Ouvriers Imprimeurs
- * Secrétaire Général : M. DIA Malick remplace MBODJ Ousmane

- Syndicat des Cuisiniers et Ouvriers de l'Alimentation
- * Secrétaire Général : M. GUEYE Babacar (syndicat en Sommeil.)

- Syndicat des Dockers et Manœuvres du Port de Dakar.

- * Secrétaire Général : M. FALL. Diatta
- Association du Personnel Indigène des Services de la Marine
- * Présient M. TOURE Mamadou

Un tel foisonnement, par sa diversité et par son pluralisme, était le levain de luttes qui promettaient d'être d'autant plus dures qu'elles convoquaient désormais des corps de métier couvrant tout le panorama social du monde du travail, dans un contexte où les paradigmes de base sont un défi constant à l'égalité, à la justice et à la dignité.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Conclusion

De ce qui précède on doit retenir que le mouvement syndical ancien au Sénégal, est juridiquement né avec le Front Populaire qui a parachevé son évolution avec il est vrai des restrictions. Le Front populaire a lui aussi géré la contradiction du système colonial français qui est de réaliser la complète assimilation des peuples conquis et de faire aboutir le Pacte colonial. Le syndicalisme qui prend en charge les revendications des travailleurs se pose comme nécessité. L'espoir soulevé dans le cadre du Front Populaire, n'est qu'à la mesure du martyr souffert dans la tragédie de la grève des cheminots de 1938. Cette dernière matée dans le sang est le sommet d'une courbe de grèves qui manifestent depuis 1936 l'exercice du droit syndical pour certains et pour la sauvegarde d'intérêts corporatifs. Ce tribut de sang provoque-t-il alors une sympathie générale qui aboutit à une large syndicalisation de la masse des travailleurs ?

Si la guerre a été un frein à l'évolution syndicale au Sénégal, elle l'a par ailleurs beaucoup servi. En effet, en dévoilant la nature véritable du colonisateur et les contradictions du système colonial au moins dans la gestion du travail, la guerre a permis l'examen des rapports préexistants dont le résultat est la volonté de l'Africain en général de faire aboutir ses revendications. Le mouvement syndical servira-t-il alors de catalyseur parce que reposant sur la base concrète du Travail qui gère le quotidien ? Les revendications d'égalité dans le travail et concernant les salaires pour la plupart, posent comme toile de fond la revendication d'Egalité du colonisé en général dans le cadre de l'Assimilation, à défaut de la Liberté dans le cadre de l'Emancipation.

La longueur et la dureté des deux grands mouvements syndicaux que sont la grève générale de 1946 et celle des cheminots de 1947, inscrivent dans le mouvement les changements apportés par la guerre, et la volonté des travailleurs de ne pas céder dans leur lutte pour l'obtention de droits, d'avantages et plus de justice. La réaction de l'Administration et du Patronat, au-delà du refus de céder certains prérogatives et privilèges, semble être une réaction face à la menace générale des syndicats sur le régime colonial.

C'est ainsi que le mouvement syndical en luttant pour l'aspiration profonde d'Egalité et de Liberté des populations qui lui témoignent leur sympathie, constitue un précurseur du combat nationaliste. Car, dans ce contexte est apparu un homme nouveau, forgé par une longue évolution, avec les principes démocratiques français, l'esprit du Front Populaire et les épreuves de la guerre. Cet homme verra le Nationalisme comme la phase ultime de son évolution politique : les revendications ne pouvaient être totalement satisfaites, que dans le cadre de la souveraineté.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Bibliographie

1. PETER (G.) :
L'effort français au Sénégal
 Paris, Broccard, 1933. 388p.
2. DESCHAMPS (H.) :
Méthodes et doctrines coloniales de la France.
 Paris, Armand Colin 1953. 222p.
- 2' DESCHAMPS (H.) :
Histoire Générale de l'Afrique Noire, de Madagascar et des Archipels : De 1800 à nos jours.
 T. II, Paris, PUF, 1971, 720p.
3. MARECHAL (J.) :
Du travail forcé au Syndicalisme en Afrique Noire française.
 Diplôme de l'ENFOM, n° 29.
4. NEGRE (L.P.) :
Origines du mouvement syndical au Sénégal. Causes et facteurs de développement.
 Diplôme de l'ENFOM. n° 42.
5. MBAYE (Didouf) :
Réflexions sur le mouvement syndical en A.O.F.
 Mémoire ENFOM, 1958-1959, n° 51.
6. THIAM (H.) :
L'évolution politique de l'A.O.F., de l'Union française à la communauté.
 Mémoire pour l'ENFOM, 24 MARS 1959.
7. GONIDEC (P. F.) :
Droit du travail des territoires d'Outre-Mer.
 Paris L.G.D.J., 1958. 743p.
- 7' GONIDEC (P. F.) :
Evolution du Syndicalisme en Afrique Noire. Recueil Penant n° 691, avril-mai 1962. pp. 167-192.
8. BEDOS (G.) :
Le Syndicalisme en Afrique Noire.
 Rapport inédit à la Table ronde de l'assemblée française de Science politique. Mars 1959.
9. CROWDER (M.) :
Senegal, a study in French Assimilation Policy.
 London, Methnen, 1968. 151p.

9. GUERIN (D.) :
Front Populaire, révolution manquée, témoignage.
Paris, R. Juillard, 1963. 327p.
10. MEYNAUD (J.) ET SALAH-BEY (A.) :
Le syndicalisme africain. Evolution et Perspectives.
Paris, Payot, 1963. 260p.
11. NOVEMBER A. :
L'Evolution du mouvement syndical en Afrique Occidentale.
Paris, La Haye, Mouton, 1965. 282p.
12. VERHAEGEN (B.) :
Bigliographie sur les classes Sociales en Afrique.
Bruxelles, C.R.I.S.P., 1965. 70p.
13. BRIGAUD (F.) :
Histoire moderne et contemporaine du Sénégal
C.R.D.S. Saint Louis 1966. 148p.
14. GUEYE (L.) :
Itinéraire Africain.
Paris, Présence Africaine, 1966. 243p.
15. TRAORE (B.), LO (M.), ALIBERT (J.L.) :
Forces politiques en Afrique Noire.
Paris, PUF 1966. 311p.
16. BOVY (L.) :
La nature du mouvement syndical Ouest-africain d'expression française.
Bruxelles, A.R.S.O.M. 1967. 195p.
17. FONTAINE (A.) :
La Presse au Sénégal 1939-1960.
Thèse de 3ème cycle, Université de Dakar. 423f. 1967.
- 17'. CHAFFARD (G.) :
Les carnets secrets de la colonisation.
II, Paris, Calman-Levy, 1967, 43p.
18. MORTIMER (E.) :
France and the Africans, 1944-1960, a Political History.
London, Faber and Faber 1969. 390p.
19. BRASSEUR (P.) et MAUREL (J.F.) :
Les sources bibliographiques de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique équatoriale d'expression française.
Dakar, Bibliothèque de l'Université. 1970. 88p.

20. JOHNSON (G.W.) :
The emergence of black politics in Senegal : The struggle for power in the four communes, 1900-1920.
Stanford University Press, 1971. 260p.
- 20'. JOHNSON (G.W.) :
The Senegalese urban elite 1900-1945 in Africa and the west.
Philip Curtin ed. Madison (Wisconsin), 1972, pp. 139-187.
- 21'. SURET-CANALE (J.) :
Afrique Noire, 1900-1945.
TII., Paris, Editions Sociales, 1971. 639p.
- 21''. SURET-CANALE (J.) :
Afrique Noire : de la décolonisation aux indépendances, 1945-1960.
Paris, Editions Sociales, 1977. 430p.
- 21'''. SURET-CANALE (J.) :
Afrique Noire : de la décolonisation aux indépendances, 1945-1960.
Paris, Editions Sociales, 1977. 430p.
22. COHEN (W.B.) :
The colonial Policy of the Popular Front.
French historical Studies. Vol II, n° 3, Spring 1972, pp. 368-393.
23. CORNEVIN (Marianne) :
Histoire de l'Afrique contemporaine, T. II : De la Deuxième Guerre Mondiale à nos jours.
Paris, Payot, 1972. 432p.
24. GIRARDET (R.) :
L'Idée coloniale en France de 1871 à 1962.
La Table Ronde, Paris, 1972. 337p.
- 24'. PERSON (Y.) :
Les syndicats en AFrique Noire.
Le mois en AFrique. N°172-173 pp. 22-46.
25. THIAM (I.D.) :
La grève des cheminots du Sénégal de septembre 1938. Mémoire de Maîtrise Histoire Université de Dakar. Vol. I. 272 ff., Vol II. 133 ff. 1972.
- 25'. THIAM (I.D.) :
Recherche sur les premières manifestations de la conscience syndicale au Sénégal.
Annales de la Faculté des Lettres.
n° 5, 1975, pp. 235-248, n° 6, 1976, pp. 87-116.

- 25". THIAM (I.D.) :
L'évolution politique et syndicale du Sénégal Colonial, de 1840 à 1936.
 Thèse d'Etat, Université de Paris I, Panthéon, Sorbonne. 1983.
- Tome VI-VII : les années d'affirmation politique et syndicale des milieux indigènes. Les tentatives de coup d'arrêt et leur conséquences : la volonté de refus 1919-1929.
 - T. VI. Période 1919-1923. 536p.
 - T. VII. Période 1924-1929. 886p.
 - Tome VIII. Le Sénégal dans la crise 1930-1936. 500p.
 - Tome IX. Fascicule complémentaire. 359p.
26. COQUERY-VIDROVITCH (C.) et MONIOT (H.) :
L'Afrique Noire : De 1800 à nos jours.
 Paris, PUF, 1974. 463p.
27. SEMBENE (O.)
Les Bouts de Bois de Dieu
 Paris, Presses Pocket, 1976. 379p.
- 28". DIALLO (F.) :
 La repression du gouvernement de Vichy in **Afrique Histoire** n° 13-14; 1989 pp. 52-62.
- 28". DIALLO (F.) :
Le Sénégal sous Vichy : contribution à l'étude du régime politique du gouvernement de Vichy au Sénégal.
 Mémoire Histoire, Université de Paris I, 1979-1980. 317p.
29. BOURGI (R.) :
Le Général De Gaulle et l'Afrique Noire : 1940-1969.
 Dakar, Paris : LDGJ, NEA, 1980 515p.
30. DAVIDSON (B.) :
L'Afrique Noire au 20ème siècle : l'éveil et les combats du nationalisme africain.
 Paris, Jeune Afrique 1980. 446p.
31. DEWITTE (P.) :
 La CGT et les Syndicats d'Afrique Noire.
Le mouvement social, 1981.
- 32". ROGER DE BENOIST (J.) :
L'Afrique Occidentale Française de 1944 à 1960.
 Dakar, N.E.A. 1982. 617p.
- 32'. ROGER DE BENOIST (J.) :
 La bataille des cheminots.
In Afrique Histoire n° 4, 1981, pp. 21-28.

33. LAKROUM (M.) :
Le travail inégal : paysans et sa lariés sénégalais face à la crise des années trente.
 Paris, Harmattan, 1983. 183p.
34. DELANOUE (P.) :
La CGT et les Syndicats d'Afrique Noire.
Le mouvement social, 1983.
35. FALL (B.) :
Le Travail forcé en A.O.F. : 1900-1946. Cas du Sénégal, de la Guinée et du Soudan.
 Thèse de 3ème cycle Histoire, Université de Dakar. 1984. 336f.
36. BERNARD-DUQUENET (N.) :
Le Sénégal et le Front Populaire.
 L'Harmattan, Racines du Présent, 1985, 227p.
37. HESSELING (G.) :
Histoire politique du Sénégal.
 Paris Karthala, 1985. 437p.
38. FAYE (C.F.) :
L'opinion publique dakaroise : 1945-1960.
 Mémoire DEA Sciences Sociales, Université de Paris 7, 1986. 67f.
39. SENE (M.) :
La grève des cheminots du Dakar-Niger, 1947-1948.
 Mémoire de Maîtrise Histoire, Université de Dakar, 1987.
40. BENGA (N.A.) :
L'évolution politique de la ville de Dakar, de 1924 à 1960.
 Mémoire de Maitrise Histoire, Université de Dakar, 1989. 205p.
41. ZUCCARELLI (F.) :
La vie politique Sénégalaise 1900-1988. C.H.E.A.M.
- 42'. COOPER (F.) :
La question du travail et les luttes sociales en Afrique Britannique et Française, 1935-1955 in Classes ouvrières d'Afrique Noire.
 Paris, Karthala, ORSTOM. pp. 77-112.
- 42''. COOPER (F.) :
The Senegalese General Strike of 1946 an the Labor Question in Post-War French Africa in Canadian Journal of African Studies.
 1990 pp. 165-215.

42'''. COOPER (F.) :

Le Mouvement ouvrier et le Nationalisme. La grève générale de 1946 et la grève des cheminots de 1947-1948. in **Historiens-Géographes du Sénégal** n° 6. 2e Semestre 1991. pp. 32-42.

43. GUEYE (O.) :

La grève de 1946 au Sénégal

Mémoire de Maitrise Histoire, Université de Dakar, 1990. 124p.

44. NDOUR (B.) :

Lutttes laborieuses en "situation coloniale" : Cheminots du Dakar-Niger, 1919-1951. in **Historiens Géographes du Sénégal**. n° 6, 2ème semestre 1991. pp. 43-53.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

SOURCES D'ARCHIVES

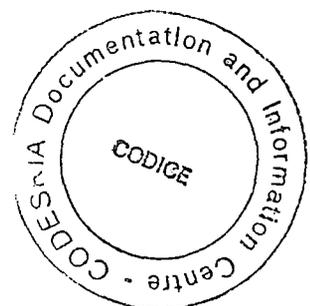
Série G : Politique et Administration générale

- Sous-série 2G : Rappports politiques périodiques.
 - Sous-série 17 G : AOF Affaires politiques.
 - Sous-série 18G : Affaires administratives.
 - Sous-série 13 G : Sénégal-Affaires politiques,
administratives et musulmanes.
 - Sous-série 21 G : Police et sûreté.
- 1 - ARS 2G39 (28) - Dakar et Dépendances : Travail et main d'œuvre 1939
 - 2 - ARS 2G39 (29) - Sénégal - Inspection du Travail - Rappports semestriels et annuel d'ensemble et des cercles sur le travail et la main d'œuvre 1939.
 - 3 - ARS 2G40 (1) - Dakar et Dépendances : Rapport politique annuel 1940.
annuel-1940.
Sénégal - Rapport politique annuel - 1940.
 - 4 - ARS 2G40 (136) - Sénégal - Travail - Rapport annuel sur le travail et la main d'œuvre indigène 1940.
 - 5 - ARS 2G41 (19) - Dakar et Dépendances : Travail et main d'œuvre. 1941.
 - 6 - ARS 2G43 (15-22) - Dakar et Dépendances : Travail et main d'œuvre 1943
 - 7 - ARS 2G44 (19-22) - Dakar et Dépendances - Travail et main d'œuvre 1944.
 - 8 - ARS 2G45 (46) -Dakar et Dépendances - Travail et main d'œuvre 1945
 - 9 - ARS 2G45 (126-127) - Dakar - Rappports politiques - Rappports d'ensemble 1945.
 - 10 - ARS 2G41 (77)- A. O. F - Rappports politiques - Rappports d'ensemble 1941
 - 11 - ARS 2G43 (1-84-85) - A.O.F - Rappports politiques - Rappports d'ensemble 1943.
 - 12 - ARS 2G44 (125) - AOF Rappports politiques - Rappports d'ensemble 1944.

- 13 - ARS 2G45 (104-105) - AOF Rapports politiques - Rapports d'ensemble 1945.
- 14 - ARS - 17G14 (I) - Atmosphère politique en A.O.F à la fin de la guerre.
- 15 - ARS - 17G138 (17) - Renseignements sur les mouvements syndicaux et les revendications professionnelles (1945-1946).

Série K : Travail et Main d'œuvre - Esclavage

- 16 - ARS - K4 (1) - Syndicats classés par professions (1936-1945).
- 17 - ARS - K5 (1) - Syndicats : états - revendications- questions générales (1937-1945).
- 18 - ARS - K19 (1) - Travail : Plaintes - incidents et renseignements sur Dakar et le Sénégal (1937-1945)
- 19 - ARS - K188 (26) - Grèves et incidents divers survenus à Dakar dans les services publics et privés (1936-1946).
- 20 - ARS - K229 (26) - Conflits du travail au Sénégal (1937-1946).
- 21 - ARS - K230 (26) - Réglementation du travail entre employeurs et employés indigènes, conventions collectives. Dakar-Soudan-Sénégal (1937-1947).
- 22 - ARS - K325 (26) - Grèves diverses survenues dans la fédération. Documentation générale-mesures prises (1944-46).
- 23 - ARS - K328 (26) - Documentation générale - mesures prises (1944- 46).
- 24 - ARS - K342 (26) - Dossiers des syndicats divers.



Tradition orale

M. CAMARA Abdou :

Ancien Secrétaire Général des Instituteurs en A.O.F.

Adresse : Quartier Bopp - Dakar.

M. DIACK Magatte :

Délégué du Syndicat des EMCIBA.

Adresse : Sicap Liberté II. Dakar.

M. DIALLO Amadou Lamine :

Secrétaire Général de l'Union des Syndicats confédérés d'A.O.F.

Adresse : Usine Ben Tally. Dakar.

M. DIALLO Penda : Syndicaliste à Nimzath-Rufisque.

M. THIAW Abdoulaye :

Délégué du personnel de l'Union des Syndicats de Dakar.

Adresse : 54 Rue Banchot Dakar.

Dr. GAYE Karim : Fonctionnaire à Ourossogui.

M. GUEYE Abbas : Secrétaire Général du Syndicat des Métallurgistes.

Adresse : Quartier Fann Hock. Dakar.

Feu DIOP Assane : Secrétaire Général de l'Union des Syndicats Indigènes
Confédérés du Sénégal et de la Mauritanie.

Témoignage recueilli peu avant son rappel à Dieu.

Adresse : Rue 22 prolongée Fass. Delorme, Dakar.

M. SARR Samba Cor : Contemporain des événements.

Adresse : Promo Agri.

M. NDIAYE Bassirou : Ancien Secrétaire adjoint de l'Union des Syndicats.

Expert comptable, av. G. Pompidou Dakar.